

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

3 – Domaine et patrimoine

3-3 Location

OBJET

N°2025-37

Mise à disposition de salles
au Pavillon S. HESSEL

17/05/2026

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2023.32 en date du 11 février 2023 et n°2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du conseil municipal en application des articles L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention joint ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux du Pavillon Stéphane Hessel sis 47 rue des Vignes - 74240 Gaillard ;

Considérant le souhait de faire intervenir le Trio Prismae, représenté par M. Thibault GÉRENTET pour un concert dans le cadre la saison culturelle de la ville, le dimanche 17 mai 2026, au Pavillon Stéphane Hessel ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De mettre à disposition du Trio Prismae une salle située au Pavillon Stéphane Hessel à Gaillard le dimanche 17 mai 2026.

ARTICLE 2 – De signer une convention pour le concert du Trio Prismae, représenté par M. Thibault GÉRENTET et pour l'utilisation des locaux.

ARTICLE 3 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gaillard, le 07 mars 2025

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Pour le Maire et par délégation,

Bosland

1007 - Paul BOSLAND, 1^{er} Adjoint

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture: 11/3/25

de sa mise en ligne le: 11/3/25

de sa notification le: 11/3/25